

I. Point sanitaire dans le département :

Taux d'incidence :

Le taux d'incidence dans la Somme se maintient à un niveau élevé, à 396 cas pour 100 000 habitants. À l'échelle régionale, le taux d'incidence est de 466 cas, pour 760 au niveau national.

Taux d'incidence par EPCI :

CA Amiens Métropole	502,8
CA de la Baie de Somme	420,5
CC du Territoire Nord Picardie	374
CC du Val de Somme	352,5
CC Nièvre et Somme	325,2
CC Somme Sud-Ouest	308,7
CC Pays du Cocquelicot	304,7
CC du Grand Roye	272,6

CC Ponthieu-Marquenterre	247,3
CC de la Haute-Somme	224,7
CC Terre de Picardie	218
CC Avre Luce Noye	188,3
CC de l'Est de la Somme	185,2
CC des Villes Sœurs	142
CC du Vimeu	104,4

II. Vaccination :

Concernant l'éligibilité à la dose de rappel et la validité du passe sanitaire, les règles en vigueur sont les suivantes :

- Dès le 28 décembre, le rappel vaccinal est étendu à toutes les personnes de plus de 18 ans à partir de 3 mois après la précédente injection ou infection à la Covid-19 ;
- Depuis le 15 décembre, la validité du passe sanitaire des plus de 65 ans est conditionnée au rappel vaccinal ;
- Pour les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin, cette échéance est portée au 15 janvier.

Les adolescents de 12-17 ans sont éligibles au rappel s'ils sont fragiles (immunodépression, comorbidités), un arbitrage étant attendu sur le rappel pour toutes les personnes de cette classe d'âge.

Afin d'accroître l'offre de vaccination en officine, les médecins, infirmiers, professionnels de santé retraités ainsi que l'ensemble des étudiants de santé ayant suivi la formation requise pourront vacciner dans ces établissements à partir de 20 h, les dimanches et jours fériés.

Les étudiants en pharmacie pourront également être mis à disposition des officines par leur établissement de formation.

À compter du 3 janvier, le grand centre de vaccination situé 1 boulevard du Port à Amiens ouvrira ses portes 7 j/7.

Vaccination pédiatrique :

La vaccination des 5-11 ans, présentant des facteurs de risque, a commencé le 15 décembre.

La Haute Autorité de Santé a rendu le 17 décembre un avis favorable à la vaccination sur l'ensemble de cette classe d'âge, conforté par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale le 21 décembre.

Outre les médecins qui peuvent déjà prescrire et administrer ces vaccins, les infirmiers sont également autorisés à administrer ces vaccins pédiatriques sans prescription préalable d'un médecin.

Le vaccin pourra être administré par la médecine de ville dès cette semaine.

La vaccination des enfants se fait avec l'accord d'un des deux parents et doit être précédée d'un test sérologique (en l'absence d'antécédent connu et documenté de Covid-19) afin de limiter l'administration du vaccin à une seule dose en cas de test positif.

Point sur la campagne vaccinale de rappel de la population samaritaine au 27 décembre :

- plus de 75 % de la population de plus de 65 ans a bénéficié d'une nouvelle injection,
- près de 47,7 % de la population de plus de 18 ans a bénéficié d'une nouvelle injection.

III. Les opérations de dépistage et de vaccination mobile :

Dépistage :

Mercredi 29 décembre :

- Opération de dépistage – **ABBEVILLE** (chalets place Max Lejeune de 10 h à 18 h)

Mercredi 5 janvier :

- Opération de dépistage – **LONGUEAU** (salle des fêtes de 10 h à 18 h)

Vaccination mobile :

Mercredi 29 décembre :

- Vaccino'car – **DÉMUIN** (de 10 h à 13 h) et **DOMART SUR LA LUCE** (de 14 h à 17 h)
- Opération de vaccination – **AMIENS** (marché de Noël)

Mardi 4 janvier :

- Vaccino'car – **ALLONVILLE** (de 10 h à 13 h) et **LA CHAUSSÉE TIRANCOURT** (de 14 h à 17 h)

Mercredi 5 janvier :

- Vaccino'car – **LIERAMONT** (de 10 h à 13 h) et **ROISEL** (de 14 h à 17 h)

Vendredi 7 janvier :

- Vaccino'car – **HARBONNIERES** (de 10 h à 13 h) et **HANGEST EN SANTERRE** (de 14 h à 17 h)

Samedi 8 janvier :

- Opération de vaccination – **AMIENS** (Maison de la Prévention de Santé de 11 h à 18 h)